

# **FEE IMPACT TERRITOIRES FCPE - Fonds d'épargne salariale**

**RAPPORT ANNUEL  
31/12/2020**

## Sommaire

	Pages
<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Politique d'investissement</b>	<b>4</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>6</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>14</b>
Bilan actif	14
Bilan passif	15
Hors bilan	16
Compte de résultat	17
<b>Annexes</b>	<b>18</b>
1. Règles et méthodes comptables	18
2. Evolution de l'actif net	20
3. Complément d'information	24
3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices	28
3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en eur	29
<b>Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>70</b>

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEE Impact Territoires

Code AMF : 990000116069

Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

## Objectifs du fonds et politique d'investissement

Un fonds nourricier est un OPC investi dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de fonds maître.

FEE Impact Territoires, de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », est un fonds nourricier du fonds maître Federal Impact Territoires.

Son objectif est identique à celui de son maître : obtenir une performance supérieure, sur la période de placement recommandée, à celle d'un indice de référence composé :

- à 50 % de l'indice STOXX Europe Small 200® NR
- à 50 % de l'indice CAC® PME NR<sup>1</sup>

à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) éligibles au PEA PME. Ces OPCVM et/ou FIA investiront dans des entreprises de moins de 5 000 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou ayant un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

Les performances du fonds nourricier seront inférieures à celles du maître du fait des frais de fonctionnement et de gestion propres au nourricier.

Le fonds est investi en totalité en parts de son fonds maître et à titre accessoire en liquidité, ils ont donc la même stratégie d'investissement.

### Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître :

La stratégie d'investissement consiste à rechercher différents styles de gestion et zones géographiques en vue d'être investis, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de pays de l'Union Européenne éligibles au PEA PME.

Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés seront investis au minimum à 75 % en titres émis par des petites et moyennes entreprises et/ou des établissements de taille intermédiaire, tels que définis dans la partie réglementaire du Code monétaire et financier, dont 50 % minimum en actions.

Le FCP peut être exposé aux actions à hauteur de 60 % minimum et 100 % maximum de son actif.

Le processus de sélection se divise en deux étapes :

- Une première étape à l'issue de laquelle les fonds sont classés en catégories homogènes par style de gestion et/ou zones géographiques ;
- Une seconde étape de sélection de fonds pour chaque style de gestion et zone géographique.

Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du processus de gestion). Ces OPC sont ensuite hiérarchisés d'après leur typologie et leur classe d'actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne. Les demandes de souscriptions et rachats doivent être reçues par le teneur des comptes individuels des porteurs avant midi en cas de transmission par voie postale, télécopie ou courriel et avant minuit en cas de saisie de l'ordre via le site internet [www.arkea-is.com](http://www.arkea-is.com). La valeur liquidative est calculée sur la base des cours de clôture du lendemain du jour de la session de collecte.

Les demandes accompagnées des pièces justificatives, s'il y a lieu, doivent parvenir, éventuellement par l'intermédiaire de l'entreprise, au teneur des comptes individuels des porteurs. Un délai de traitement administratif peut être nécessaire, rapprochez-vous de votre teneur de compte afin de vous en informer.

- **Indicateur de référence** : A parité, STOXX Europe Small 200® NR et CAC® PME NR (exprimés dividendes nets réinvestis). Le fonds est un FCP à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice. Cet indice est simplement utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de la gestion.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans. Cette durée de placement recommandée ne doit pas être confondue avec la durée de blocage réglementaire de votre PEE ou de votre PERCO, sauf cas de déblocage anticipés prévus par le code du Travail.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de cette durée.

## Profil de risque et de rendement

### Indicateur synthétique de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée, calculée sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds d'épargne salariale. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète la forte exposition potentielle du fonds d'épargne salariale aux marchés monétaire et obligataire. Les autres risques ainsi que les modalités de souscription/rachat des fonds maître sont détaillés dans le prospectus du fonds maître.

► Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Impact des techniques financières liées aux produits dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.
- Risque de contrepartie : en recourant à des instruments financiers, le fonds peut être exposé au risque de défaillance d'une contrepartie avec laquelle il a conclu.
- Risque de liquidité : l'investissement en fonds de petites et moyennes capitalisations expose le FCP à un risque de liquidité inhérent à ces valeurs.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds d'épargne salariale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

<sup>1</sup> STOXX Europe Small 200® NR est une marque déposée de Stoxx Limited et CAC PME NR est une marque déposée de Euronext Paris SA.

## Politique d'investissement

### Politique d'investissement :

Après une année 2019 déjà très belle en terme de performance, FEE Impact Territoires réussit à délivrer une performance équivalente en 2020 grâce au très bon comportement du segment des micro-capitalisations. Sur l'année, il progresse de +18,57% (contre +8,46% pour son indicateur de référence) permettant ainsi de s'inscrire sur un plus haut depuis la création du fonds et de dépasser le niveau atteint avant la baisse de l'année 2018.

Sans surprise et à l'instar de la classe d'actif « actions » quel que soit le segment de capitalisation, le fonds connu un premier trimestre compliqué notamment en mars au moment du pic de la crise suite à l'émergence de Covid-19 et au net ralentissement de l'activité. Le mois d'avril marqua le début d'un nouveau cycle de hausse jusqu'à la fin de l'année, hormis « l'accident » du mois d'octobre lorsque les marchés ont vacillé lors de la reprise de l'épidémie.

Les indices petites valeurs se sont globalement bien comportés, voire très bien pour certains segments qui ont enregistré des performances à deux chiffres. Des disparités sont toutefois à observer en termes géographiques et de segments de capitalisation.

Le segment des micro-capitalisations a très nettement surperformé celui des petites valeurs et celui des valeurs moyennes, et ce, quelle que soit la zone géographique. A titre d'exemple, les micro-capitalisations de la zone Europe ex uk ont progressé de +24.04%, celles de la zone-euro de +19.37% et celles de l'Europe large de +18.66%. Sur le segment des petites valeurs, celles cotées en France (+8,52%) ou en Zone Euro ont davantage progressé que celles de l'Europe large. Enfin, sur le segment des valeurs moyennes, les performances ont été plus « poussives » avec un Cac Mid qui termine l'année à -1.69%, un Stoxx Europe Mid à +0.73% et l'indice Euro Stoxx Mid à +1.83%.

La diversification géographique au sein de l'Europe a été un très bon choix d'allocation car des opportunités se trouvaient notamment en Allemagne (Sdax +18.010%). D'une manière générale, le stock picking était nécessaire en 2020, que ce soit sur les petites actions françaises, de la Zone Euro ou sur l'Europe large. Sur ce point, la pondération de Federal Impact Territoires en dehors de la France est de l'ordre de 50% environ.

En terme d'attribution de performance, les fonds les plus pondérés contribuent le plus, à l'instar d'Echiquier Entrepreneurs et d'Axa Microcap Europe UK qui contribuent chacun pour 3.35%. Erasmus Small Cap Euro et Raymond James Europe Microcaps également présents sur l'Europe large ne sont pas en reste pour près de 3% chacun bien que leurs poids soient moins importants. Cette année, seuls trois fonds contribuent négativement (BNP Paribas Actions PME, Portzamparc PME et HMG Découvertes PME) dont deux ont été complètement cédé (les deux premiers).

Au cours de l'année, nous avons rentré un nouveau fonds (Allianz Actions PME ETI) et sorti deux fonds, BNP Paribas Actions PME, Portzamparc PME comme évoqué au-dessus. Les principaux mouvements, bien que moins nombreux que dans le passé, ont eu lieu sur les pondérations des fonds déjà présents en portefeuille, plus que sur l'ajout/retrait de fonds.

En Janvier nous avons allégé Sycomore Sélection Responsable, Portzamparc PME et Tiepolo PME (aux performances en retrait sur le moyen terme) au profit de Raymond James Microcaps dont l'encours en forte progression nous faisait craindre une potentielle « clôture » du fonds aux nouvelles souscriptions (et donc une possible dilution de la position) et dont le profil nous paraissait adapté au portefeuille de par sa diversification géographique et son profil à la fois prudent et tout-terrain.

En mars, lors de la chute des marchés en lien avec l'épidémie de Covid-19, nous avons fait le choix d'alléger Sextant PME, de renforcer Raymond James Microcaps et d'élever légèrement le niveau de liquidité du portefeuille.

# FEE IMPACT TERRITOIRES

Au cours des mois qui suivent, nous n'avons effectué que des ajustements mineurs afin d'ajuster les liquidités, la construction de portefeuille nous paraissant adaptée. Les fonds de style croissance et bien diversifiés tant géographiquement qu'en nombre de lignes étaient privilégiés. Ce sont à ces occasions que nous avons soldé deux lignes résiduelles (Portzamparc PME et BNP Actions PME) afin de concentrer le portefeuille sur les plus fortes convictions.

Ce n'est qu'en fin d'année que nous avons mouvementé le portefeuille plus nettement en renforçant par exemple le fonds MCA Entreprendre PME au style « value » lors de l'arrivée de vaccins sur le marché en en rentrant le fonds Allianz Actions PME ETI au couple rendement/risque remarquable.

Pensant également que les fonds de micro-capitalisations axés sur les petites valeurs françaises allaient tirer le plus partie de cette bonne nouvelle, nous avons allégé Echiquier Entrepreneurs en continuant à renforcer MCA Entreprendre PME qui pourrait davantage profiter d'une levée progressive des restrictions liées au covid 19.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P	3 076 837,69	1 690 350,12

## **Les changements substantiels au 31.12.2020 :**

- Changement de nom le 31.01.2020.

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

- **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

- **INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE**

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

- **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf évènement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

- **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

- **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

- **RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

- **FRAIS DE GESTION**

Le FCPE est un FCPE nourricier de l'OPC Fédéral Impact Territoires.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 3,51% TTC dont 0,60% TTC de frais de gestion directs et 2,91% de frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période).

Le rapport annuel du maître est annexé au présent rapport.

- **EFFET DE LEVIER**

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 98,97%.

- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100%.

- **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

***Gouvernance de la politique de rémunération***

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes particulières d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires.

La Direction des Risques et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont impliquées dans le processus de fixation et de revue des rémunérations variables des cadres de direction et cadres dirigeants du Groupe. Ces fonctions de contrôle apprécient la gestion des risques et de la conformité.

Annuellement, le Conseil d'administration revoit et adopte les principes généraux de la politique de rémunération en s'appuyant sur un comité spécialisé, le Comité des rémunérations.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation, soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

## ***1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale***

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance, et ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Elle est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, une filiale du Groupe, hors UES, créée le 1er juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et notamment de FFG.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc principalement la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et les spécificités liées au statut du personnel identifié.

## ***1.2 Le Comité des rémunérations***

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

### ***1.2.1 Date de constitution et composition du Comité des rémunérations***

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en février 2018.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

## 1.2.2 Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié).

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

## **II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion**

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

## **II.1 Principes généraux de la politique de rémunération**

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

## **II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade**

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle négociation annuelle sur la rémunération, le temps de travail, et le partage de la valeur ajoutée.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotions, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement ou de participation. Ce dispositif a permis le versement en 2020 de 1.693 euros bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

Outre ces dispositions générales, de manière spécifique à Federal Finance Gestion et afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables Gestion Pilotée / Multigestion et Mandats bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable.

Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12000€ et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

### ***II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.***

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par la Direction générale du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

## ***II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier***

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM V, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit (39) personnes au 31 décembre 2020, dont (4) faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition, Federal Finance Gestion s'assure de la mise en place d'une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

### **Le principe de proportionnalité**

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V.

Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

### ***III. Transparence et contrôle de la politique de rémunération***

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

#### IV. *Eléments Chiffrés pour 2020*

##### PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHÈSE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2020

nombre de salariés	rémunérations fixes <sup>(1)</sup>	rémunérations variables (2)	TOTAL
39	2 178 815	648 369	2 827 184

(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

Périmètre : rémunérations supportées en 2020 par FFG (salariés CDI).

#### • AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION  
1 Allée Louis Lichou  
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

## Comptes annuels

### Bilan Actif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>13 245 874,46</b>	<b>9 227 885,91</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>13 245 874,46</b>	<b>9 227 885,91</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>CRÉANCES</b>	<b>22 126,07</b>	<b>5 798,27</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	22 126,07	5 798,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>157 893,25</b>	<b>48 146,06</b>
Liquidités	157 893,25	48 146,06
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 425 893,78</b>	<b>9 281 830,24</b>

## Bilan Passif au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	13 529 518,79	9 500 503,95
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-78 743,53	-201 864,09
Résultat de l'exercice (a,b)	-66 640,25	-52 145,55
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>13 384 135,01</b>	<b>9 246 494,31</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
Instrument financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>DETTES</b>	<b>41 758,77</b>	<b>35 335,93</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	41 758,77	35 335,93
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 425 893,78</b>	<b>9 281 830,24</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors Bilan au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	-	-
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagement sur marché de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

## Compte de Résultat au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Crédits d'impôt	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>TOTAL (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	433,60	200,66
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL (2)</b>	<b>433,60</b>	<b>200,66</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-433,60</b>	<b>-200,66</b>
Autres produits (3)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	63 808,19	55 606,92
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	-	-
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-64 241,79</b>	<b>-55 807,58</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 398,46	3 662,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	-	-
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-66 640,25</b>	<b>-52 145,55</b>

## Annexes

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE est un FCPE nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC «FEDERAL IMPACT TERRITOIRE», appelé fonds maître.

#### Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession « frais exclus ».

C'est frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

#### Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à leur valeur nominale.

#### Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

#### Frais de gestion

Ces frais recouvrent l'ensemble des frais supportés par le fonds : frais de gestion financière, frais de gestion administrative et comptable, frais de conservation, frais de distribution, honoraires du commissaire aux comptes.

Ils n'incluent pas les frais de transaction qui comprennent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse...) et les commissions de mouvement facturées à l'OPCVM d'épargne salariale et perçues notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Ces frais sont à la charge du fonds.

Le taux de frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

# FEE IMPACT TERRITOIRES

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus trimestriellement.

Les différents postes constituant les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés et provisionnés lors de chaque valeur liquidative.

Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE*
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou frais d'investissement)	Actif net	0,60% TTC l'an taux maximum	à la charge du fonds
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	4,20% TTC l'an taux maximum	à la charge du fonds
Commission de mouvement	Prélèvement par transaction	Néant	---
Commissions de surperformance	Actif net	Néant	---

\*Selon les dispositions de l'accord d'épargne salariale signé dans le cadre des entreprises proposant ce fonds dans le cadre de leur dispositif, certains de ces frais pourront être pris en charge par l'entreprise.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les opérations sur titres sont enregistrées frais de négociation exclus.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts FEE IMPACT TERRITOIRES	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Evolution de l'Actif Net au 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>9 246 494,31</b>	<b>8 209 537,68</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	5 859 306,26	2 378 340,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-4 288 801,18	-2 825 680,46
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 114,64	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-91 004,11	-214 513,48
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transactions	-99,00	-61,20
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 689 365,88	1 754 679,11
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 190 912,34	-498 453,54
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	498 453,54	2 253 132,65
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-64 241,79	-55 807,58
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>13 384 135,01</b>	<b>9 246 494,31</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## Ventilation des souscriptions / rachats au 31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>5 859 306,26</b>	<b>2 378 340,24</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	618 364,10	264 155,42
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	-	0,05
Versement de l'intéressement	1 577 196,77	826 309,53
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	-	-
Versements volontaires	192 321,33	132 455,41
Abondements de l'entreprise	446 840,76	302 201,39
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	3 023 190,82	851 845,19
Transferts provenant d'un CET	1 006,19	1 373,25
Transferts provenant de jours de congés non pris	386,29	-
Distribution des dividendes	-	-
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>665,14</i>	<i>-</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>4 288 801,18</b>	<b>2 825 680,46</b>
Rachats	716 196,80	764 630,44
Transferts à destination d'un autre OPC	3 572 604,38	2 061 050,02

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 3. Complément d'information

### 3.1. Ventilation par nature juridique ou économique des instruments financiers

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	-	-

### 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan (hors EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PASSIF</b>								
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## 3.5. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	22 126,07
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>22 126,07</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	23 170,14
	Frais de gestion fixe	18 588,63
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>41 758,77</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-19 632,70</b>

## 3.6. Capitaux propres

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	508 010,197	5 859 306,26
Parts rachetées durant l'exercice	-347 587,718	-4 288 801,18
Solde net des souscriptions/rachats	160 422,479	1 570 505,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	887 682,574	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

## 3.7. Frais de gestion a la charge du fonds

	31/12/2020
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	63 808,19
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables	-
Rétrocessions des frais de gestion	-

## 3.8. Engagements reçus et donnés

	31/12/2020
- Garanties reçues par l'OPC	-
- dont garanties de capital	-
- Autres engagements reçus	-
- Autres engagements donnés	-

I

## 3.9. Autres informations

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			13 245 874,46
	FR0010256396	FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P	13 245 874,46
Instruments financiers à terme			-
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>13 245 874,46</b>

## 3.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-66 640,25	-52 145,55
<b>Total</b>	<b>-66 640,25</b>	<b>-52 145,55</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-66 640,25	-52 145,55
<b>Total</b>	<b>-66 640,25</b>	<b>-52 145,55</b>

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-78 743,53	-201 864,09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-78 743,53</b>	<b>-201 864,09</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-78 743,53	-201 864,09
<b>Total</b>	<b>-78 743,53</b>	<b>-201 864,09</b>

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net en EUR	72 225,66	5 306 284,28	8 209 537,68	9 246 494,31	13 384 135,01
Nombre de titres	6 108,705	375 372,751	765 674,769	727 260,095	887 682,574
Valeur liquidative unitaire	11,82	14,14	10,72	12,71	15,07
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-	0,08	-0,06	-0,27	-0,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,05	-0,08	-0,08	-0,07	-0,07

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P	EUR	46 956,2	13 245 874,46	98,97
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>13 245 874,46</b>	<b>98,97</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>13 245 874,46</b>	<b>98,97</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>13 245 874,46</b>	<b>98,97</b>
<b>Créances</b>			<b>22 126,07</b>	<b>0,16</b>
<b>Dettes</b>			<b>-41 758,77</b>	<b>-0,31</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>157 893,25</b>	<b>1,18</b>
<b>Actif net</b>			<b>13 384 135,01</b>	<b>100,00</b>
<hr/>				
<b>Parts FEE IMPACT TERRITOIRES</b>	<b>EUR</b>	<b>887 682,574</b>		<b>15,07</b>

# FEDERAL IMPACT TERRITOIRES OPCVM

RAPPORT ANNUEL  
31/12/2020

## SOMMAIRE

1 . Caractéristiques de l'OPC	3
2 . Changements intéressant l'OPC	4
3 . Rapport de gestion	5
4 . Informations réglementaires	10
5 . Certification du Commissaire aux Comptes	16
6 . Comptes de l'exercice	22

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### FEDERAL IMPACT TERRITOIRES

Code ISIN (Part GP) : FR0013414000

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

## Objectifs et politique d'investissement

**Federal Impact Territoires** est un fonds de classification « Actions des pays de l'Union Européenne », éligible au PEA et au PEA PME, composé de fonds de classification actions.

**Son objectif** est d'obtenir une performance supérieure, sur la période de placement recommandée, à celle d'un indice de référence composé :

- à 50 % de l'indice STOXX Europe Small 200® NR
- à 50 % de l'indice CAC® PME NR<sup>1</sup>

à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) éligibles au PEA et au PEA PME. Ces OPCVM et/ou FIA investiront dans des entreprises de moins de 5 000 salariés, réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou ayant un total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros.

**La stratégie d'investissement** consiste à rechercher différents styles de gestion et zones géographiques en vue d'être investi, en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA : 30% maximum de l'actif net) de pays de l'Union Européenne éligibles au PEA et au PEA PME.

Les OPCVM et/ou FIA sélectionnés seront investis au minimum à 75 % en titres émis par des petites et moyennes entreprises et/ou des établissements de taille intermédiaire, tels que définis dans la partie réglementaire du Code monétaire et financier, dont 50 % minimum en actions.

Le FCP peut être exposé aux actions à hauteur de 60 % minimum et 100 % maximum de son actif.

Le processus de sélection se divise en deux étapes :

- Une première étape à l'issue de laquelle les fonds sont classés en catégories homogènes par style de gestion et/ou zones géographiques ;
- Une seconde étape de sélection de fonds pour chaque style de gestion et zone géographique.

Le processus de sélection est basé sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion). Ces OPC sont ensuite hiérarchisés d'après leur typologie et leur classe d'actifs, afin de sélectionner les plus adaptés à la réalisation de l'objectif de gestion.

L'ajustement, à la hausse comme à la baisse, du degré de risque est réalisé en permanence par le gérant, en fonction de ses anticipations (possibilité d'utiliser des instruments de gestion des risques financiers appelés « instruments financiers à terme »).

- **Indice de référence** : A parité, STOXX Europe Small 200® NR et CAC® PME NR (exprimés dividendes nets réinvestis). Le fonds est un FCP à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice. Cet indice est simplement utilisé comme élément d'appréciation a posteriori de la gestion.

- **Durée minimale de placement recommandée** : 5 ans.

- Fonds de capitalisation des sommes distribuables.

- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible  
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique annualisée du FCP sur les cinq dernières années.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions européennes sur lequel il est investi.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :**

- **Impact des techniques financières liées aux produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

- **Risque de contrepartie** : en recourant à des instruments financiers, le fonds peut être exposé au risque de défaillance d'une contrepartie avec laquelle il a conclu.

<sup>1</sup> STOXX Europe Small 200® NR est une marque déposée de Stoxx Limited et CAC PME NR est une marque déposée de Euronext Paris SA.

## 2 . CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Les changements substantiels au 31.12.2020 :

Néant.

#### **Politique d'investissement :**

Après une année 2019 déjà très belle en terme de performance, Federal Impact Territoires réussit à délivrer une performance équivalente en 2020 grâce au très bon comportement du segment des micro-capitalisations. Sur l'année, il progresse de +19,29% pour la part P,( +20,12% pour la part GP, +20,95% pour la part I) contre +8,46% pour son indicateur de référence, permettant ainsi de s'inscrire sur un plus haut depuis la création du fonds et de dépasser le niveau atteint avant la baisse de l'année 2018.

Sans surprise et à l'instar de la classe d'actif « actions » quel que soit le segment de capitalisation, le fonds connu un premier trimestre compliqué notamment en mars au moment du pic de la crise suite à l'émergence de Covid-19 et au net ralentissement de l'activité. Le mois d'avril marqua le début d'un nouveau cycle de hausse jusqu'à la fin de l'année, hormis « l'accident » du mois d'octobre lorsque les marchés ont vacillé lors de la reprise de l'épidémie.

Les indices petites valeurs se sont globalement bien comportés, voire très bien pour certains segments qui ont enregistré des performances à deux chiffres. Des disparités sont toutefois à observer en termes géographiques et de segments de capitalisation.

Le segment des micro-capitalisations a très nettement surperformé celui des petites valeurs et celui des valeurs moyennes, et ce, quelle que soit la zone géographique. A titre d'exemple, les micro-capitalisations de la zone Europe ex uk ont progressé de +24,04%, celles de la zone-euro de +19,37% et celles de l'Europe large de +18,66%. Sur le segment des petites valeurs, celles cotées en France (+8,52%) ou en Zone Euro ont davantage progressé que celles de l'Europe large. Enfin, sur le segment des valeurs moyennes, les performances ont été plus « poussives » avec un Cac Mid qui termine l'année à -1,69%, un Stoxx Europe Mid à +0,73% et l'indice Euro Stoxx Mid à +1,83%.

La diversification géographique au sein de l'Europe a été un très bon choix d'allocation car des opportunités se trouvaient notamment en Allemagne (Sdax +18,010%). D'une manière générale, le stock picking était nécessaire en 2020, que ce soit sur les petites actions françaises, de la Zone Euro ou sur l'Europe large. Sur ce point, la pondération de Federal Impact Territoires en dehors de la France est de l'ordre de 50% environ.

En terme d'attribution de performance, les fonds les plus pondérés contribuent le plus, à l'instar d'Echiquier Entrepreneurs et d'Axa Microcap Europe UK qui contribuent chacun pour 3.35%. Erasmus Small Cap Euro et Raymond James Europe Microcaps également présents sur l'Europe large ne sont pas en reste pour près de 3% chacun bien que leurs poids soient moins importants. Cette année, seuls trois fonds contribuent négativement (BNP Paribas Actions PME, Portzamparc PME et HMG Découvertes PME) dont deux ont été complètement cédé (les deux premiers).

Au cours de l'année, nous avons rentré un nouveau fonds (Allianz Actions PME ETI) et sorti deux fonds, BNP Paribas Actions PME, Portzamparc PME comme évoqué au-dessus. Les principaux mouvements, bien que moins nombreux que dans le passé, ont eu lieu sur les pondérations des fonds déjà présents en portefeuille, plus que sur l'ajout/retrait de fonds.

En janvier nous avons allégé Sycomore Sélection Responsable, Portzamparc PME et Tiepolo PME (aux performances en retrait sur le moyen terme) au profit de Raymond James Microcaps dont l'encours en forte progression nous faisait craindre une potentielle « clôture » du fonds aux nouvelles souscriptions (et donc une possible dilution de la position) et dont le profil nous paraissait adapté au portefeuille de par sa diversification géographique et son profil à la fois prudent et tout-terrain.

En mars, lors de la chute des marchés en lien avec l'épidémie de Covid-19, nous avons fait le choix d'alléger Sextant PME, de renforcer Raymond James Microcaps et d'élever légèrement le niveau de liquidité du portefeuille.

Au cours des mois qui suivent, nous n'avons effectué que des ajustements mineurs afin d'ajuster les liquidités, la construction de portefeuille nous paraissant adaptée. Les fonds de style croissance et bien diversifiés tant géographiquement qu'en nombre de lignes étaient privilégiés. Ce sont à ces occasions que nous avons soldé deux lignes résiduelles (Portzamparc PME et BNP Actions PME) afin de concentrer le portefeuille sur les plus fortes convictions.

Ce n'est qu'en fin d'année que nous avons mouvementé le portefeuille plus nettement en renforçant par exemple le fonds MCA Entreprendre PME au style « value » lors de l'arrivée de vaccins sur le marché en entrant le fonds Allianz Actions PME ETI au couple rendement/risque remarquable.

Pensant également que les fonds de micro-capitalisations axés sur les petites valeurs françaises allaient tirer le plus partie de cette bonne nouvelle, nous avons allégé Echiquier Entrepreneurs en continuant à renforcer MCA Entreprendre PME qui pourrait davantage profiter d'une levée progressive des restrictions liées au covid 19.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
RAYMOND JAMES MICROCAPS I	2 281 948,07	81 151,93
Echiquier Entrepreneurs FCP	273 904,14	1 718 255,44
ERASMUS SMALL CAP EURO I	856 464,68	959 710,03
HMG Découvertes PME C		1 745 618,52
PORTZAMPARC PME		1 164 885,46
MCA Entrep PME C 3D	876 116,57	
NOVA EUROPE I	165 694,06	686 510,10
AMPLEGEST PME	222 427,50	545 771,26
SYCOMORE SELEC PME I		675 356,39
TIEPOLO PME		530 027,01

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l’OPC (EUR)**

Au cours de l’exercice, l’OPC n’a pas fait l’objet d’opérations relevant de la réglementation SFTR.

**TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**
  - **Prêts de titres :**
  - **Emprunt de titres :**
  - **Prises en pensions :**
  - **Mises en pensions :**
  
- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :**
  - **Change à terme :**
  - **Future :**
  - **Options :**
  - **Swap :**

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (*)</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (*)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des revenus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: right;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## 4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES**

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

- **CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION**

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

- **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)**

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

- **POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le souscripteur est invité à se reporter au site [www.federal-finance.fr](http://www.federal-finance.fr) où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

- **RISQUE GLOBAL**

L'OPCVM utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPCVM sur les contrats financiers.

- **PEA**

En application des dispositions de l'Article 91 quater L du Code Général des Impôts, le FCP est investi de manière permanente à 75% au moins en titres et droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code monétaire et financier.

Proportion d'investissement effectivement réalisé au cours de l'exercice : 98,93%.

- **POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION**

- 1. Gouvernance de la politique de rémunération**

La Direction des Ressources Humaines du Groupe (DRH Groupe) est en charge de la coordination, entre les entités du Groupe, des réflexions et bonnes pratiques en matière de politique de rémunération.

La politique de rémunération du Groupe est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la DRH Groupe.

Cette politique, dont le cadre général est fixé par la DRH Groupe, fait l'objet d'adaptation par les filiales du Groupe pour tenir compte de leurs contraintes particulières d'activité, économiques, concurrentielles ou réglementaires.

La Direction des Risques et la Direction de la Conformité et du Contrôle Permanent sont impliquées dans le processus de fixation et de revue des rémunérations variables des cadres de direction et cadres dirigeants du Groupe. Ces fonctions de contrôle apprécient la gestion des risques et de la conformité.

Annuellement, le Conseil d'administration revoit et adopte les principes généraux de la politique de rémunération en s'appuyant sur un comité spécialisé, le Comité des rémunérations.

Le Comité exécutif du Groupe, quant à lui, valide le cadrage de la négociation annuelle obligatoire portant sur la rémunération, le temps de travail et le partage de la valeur ajoutée.

C'est ensuite au niveau de chaque entité, et en fonction de la convention collective applicable que des mesures salariales sont, soit proposées à la négociation, soit présentées aux instances du personnel élues, pour accord ou mise en œuvre unilatérale.

Dans ce cadre, le Comité des rémunérations du Groupe a pour mission, notamment, de s'assurer de la cohérence générale de la politique de rémunération et des dispositifs, mesures et pratiques qui s'y déploient.

### **1.1 Organisation du Crédit Mutuel Arkéa en matière sociale**

Le Groupe est constitué du Crédit Mutuel Arkéa et de filiales formant une Unité Economique et Sociale, l'UES Arkade, et de filiales hors de l'UES Arkade.

L'UES Arkade regroupe les sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Arkéa ;
- Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne ;
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Ouest ;
- Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels ;
- Arkéa Crédit Bail ;
- Arkéa Capital Gestion ;
- Caisse de Bretagne de Crédit Mutuel Agricole ;
- Federal Finance, et ;
- Federal Finance Gestion.

Le statut social de ces entités s'organise principalement autour d'un tronc commun constitué de leur propre convention collective « Arkade » et d'accords d'entreprise.

Federal Finance Gestion est une société de gestion, filiale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Elle est rattachée à la convention collective de l'UES Arkade et est soumise à la politique de rémunération qui est définie par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Par ailleurs, une filiale du Groupe, hors UES, créée le 1er juin 2011, Arkéa Société des Cadres de Direction (ASCD), est employeur des cadres supérieurs du Groupe et porte leur statut social. Les salariés d'ASCD, sont mis à disposition des différentes entités utilisatrices du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, et notamment de FFG.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion expose donc principalement la politique de rémunération du Groupe Crédit Mutuel Arkéa et les spécificités liées au statut du personnel identifié.

### **1.2 Le Comité des rémunérations**

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de la surveillance exercée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, exerce à son niveau les fonctions dévolues à toutes les entités du Groupe assujetties en matière d'examen de leur politique de rémunération.

#### **1.2.1 Date de constitution et composition du Comité des rémunérations**

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part. Le fonctionnement de ce dernier est régi par une charte qui a été mise à jour puis validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa en février 2018.

Le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

### 1.2.2 Missions du Comité des rémunérations

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations du Groupe Crédit Mutuel Arkéa :

a/ S'assure de la cohérence générale de la politique de rémunération appliquée dans le Groupe, à la fois sur le plan des principes, des budgets et des allocations individuelles mis en œuvre par les lignes-métiers et entités au sein du Groupe et émet un avis.

b/ Procède à l'examen annuel des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés :

- Aux mandataires sociaux et principaux dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa, et aux dirigeants effectifs des filiales régulées ;
- Au responsable de la fonction de gestion des risques mentionné à l'article L 511-64 du Code monétaire et financier et au responsable de la conformité.

c/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Crédit Mutuel Arkéa ou d'une filiale.

d/ Procède à l'examen annuel de la politique de rémunération des salariés dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque des sociétés de gestion et/ou des OPC soumis aux Directives AIFM et OPCVM V (personnel identifié).

e/ Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres de conseils de surveillance du Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses missions le Comité des rémunérations dispose des moyens nécessaires et peut recourir à des conseils externes.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa et aux organes délibérants des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

## **II. Politique de rémunération de Federal Finance Gestion**

La politique de rémunération du Groupe vise à faire de la rémunération un levier efficace d'attraction, de fidélisation et de motivation des collaborateurs, contribuant à la performance sur le long terme de l'entreprise et de ses collaborateurs, tout en s'assurant de la conformité aux réglementations en vigueur dans le secteur financier.

Pour ses dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la définition et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, validée par son Conseil d'administration, dans l'intérêt commun de ses clients et de ses collaborateurs.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM et à la Directive OPCVM V.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

### **II.1 Principes généraux de la politique de rémunération**

La politique de rémunération définit les principes généraux de constitution, de fixation et de révision des salaires. Elle vise à attirer, motiver et fidéliser les salariés tout en respectant la stratégie de l'entreprise et les réglementations en vigueur dans son secteur d'activité.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation de performances individuelles et/ou collectives. Elle s'appuie sur une rémunération monétaire et des avantages sociaux. Elle est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel du secteur d'activité sur lequel Federal Finance Gestion intervient.

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion s'inscrit dans la politique de ressources humaines globale du Groupe Crédit Mutuel Arkéa visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences et à créer un climat social serein sans porter atteinte à l'intérêt des porteurs et des clients en gestion sous mandat.

Les indicateurs de rémunération variable mis en place au sein de Federal Finance Gestion sont établis dans le respect de la politique d'appétence au risque du Groupe qui cherche à situer le risque à un niveau compatible avec ses objectifs de développement tout en s'assurant de pouvoir toujours le maîtriser par son savoir-faire. Les niveaux de risque et de maîtrise de ce risque sont des critères faisant l'objet d'une très grande attention et se révélant particulièrement sélectifs dans l'orientation du développement.

### **II.2 Politique de rémunération au sein de l'UES Arkade**

L'ensemble des salariés de l'UES Arkade bénéficie du même système de rémunération fixe (directe plus périphériques). La rémunération directe est établie en fonction de l'emploi occupé et des compétences requises pour l'exercer et évolue, collectivement, dans le cadre de la Négociation Annuelle négociation annuelle sur la rémunération, le temps de travail, et le partage de la valeur ajoutée.

Se trouve défini, conventionnellement, un répertoire des emplois détaillé qui précise pour chaque emploi les savoir, savoir-faire et savoir-être attendus des salariés. L'ensemble des emplois a été pesé (méthode HAY) permettant leur classement par niveau et d'y associer une rémunération plancher. Le processus annuel de promotion et d'entretien annuel d'appréciation permet d'apprécier l'évolution de compétences. Dans ce cadre, le collaborateur peut bénéficier d'une augmentation individuelle au choix, voire d'un changement d'emploi vers un niveau supérieur.

Pour ceux qui ne sont pas concernés par l'attribution de promotions, le contrat social de l'entreprise prévoit qu'une augmentation minimum leur soit attribuée au bout de quatre ans pour les employés et cinq ans pour les premiers niveaux de cadres.

Par ailleurs, des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux collaborateurs qui réalisent une mission particulière et/ou au regard de leur implication.

Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un contrat d'intéressement.

Un dispositif de « bonification Groupe » a été mis en œuvre. Ce dispositif, glissant sur trois ans, prévoit pour chaque collaborateur du Groupe, sous condition d'atteinte de critères de déclenchement et d'indicateurs de performance fixés annuellement et identiques à ceux fixés aux membres du Comité de Coordination Générale, le versement d'un complément de rémunération sous la forme d'un supplément d'intéressement ou de participation. Ce dispositif a permis le versement en 2020 de 1.693 euros bruts, pour un collaborateur exerçant à temps complet.

Outre ces dispositions générales, de manière spécifique à Federal Finance Gestion et afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants des tables Gestion Pilotée / Multigestion et Mandats bénéficient depuis 2016, d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné au montant le plus faible entre 12000€ et 20% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

### **II.3 Politique de rémunération de la société ASCD dont les collaborateurs font l'objet d'une mise à disposition au bénéfice de Federal Finance Gestion.**

Elle est définie en tenant compte du cadre général proposé par la Direction des Ressources Humaines Groupe.

Les cadres de direction et les cadres dirigeants salariés de la société ASCD bénéficient d'un salaire fixe et d'un dispositif de rémunération variable dont les modalités de calcul et de versement différé sont définies annuellement sur proposition du Comité des rémunérations.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés. Elle est conditionnée avant toute chose par l'atteinte des objectifs mesurant la performance Groupe. Elle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

La prime de rémunération variable est définie en se basant sur la réalisation des objectifs Groupe et individuels.

Ainsi la mise en œuvre du dispositif demeure soumise à l'atteinte des indicateurs Groupe communs à tous les collaborateurs et portant sur le résultat d'exploitation, le coefficient d'exploitation, le coefficient d'engagement. Ces indicateurs de déclenchement intègrent dans leur détermination le coût du risque, l'évolution des provisions pour risques et charges et l'engagement du capital nécessaire eu égard aux risques encourus. Ces modalités suspensives du versement de la rémunération variable permettent ainsi d'assurer la prise en compte de l'ensemble des risques dans la détermination de l'assiette de rémunération.

Le cadre général de fixation des indicateurs individuels est défini par la Direction générale du Groupe par diffusion de notes techniques. Un groupe de travail pluridisciplinaire faisant intervenir les fonctions risques, conformité, finances et ressources humaines procède, quant à lui, à la revue des indicateurs pour s'assurer de leur cohérence et du respect des normes internes. Chaque Directeur de Pôle le décline ensuite par activité et par collaborateur lors d'un entretien annuel. Les indicateurs doivent être clairement identifiés et mesurables, même lorsqu'ils sont qualitatifs.

Les contributions de la part Groupe et de la part individuelle dans le calcul de la prime de rémunération varient selon l'entité et de la fonction du collaborateur concerné.

Le taux de rémunération variable appliqué au montant de rémunération fixe, servant au calcul de la prime, est déterminé par le responsable hiérarchique suite aux appréciations des réalisations effectives des collaborateurs. Son niveau fait l'objet d'une grille, déterminant un pourcentage cible et un pourcentage plafond.

Le versement de la rémunération variable est annuel.

### **II.4 Politique de rémunération du personnel identifié : salariés qui gèrent des OPCVM, des FIA relevant des paragraphes 1, 2, 3, 5 et 6 de la sous-section 2, des sous-sections 3, 4 et 5 de la section 2 du chapitre IV du titre Ier du livre II du code monétaire et financier**

Federal Finance Gestion a recensé le personnel identifié au sens des Directives AIFM et OPCVM V, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes.

soit (39) personnes au 31 décembre 2020, dont (4) faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

Eu égard au personnel identifié, qu'il s'agisse des collaborateurs qu'elle emploie directement ou qui sont mis à sa disposition, Federal Finance Gestion s'assure de la mise en place d'une politique de rémunération qui n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des OPC et qui est conforme aux objectifs des OPC et à l'intérêt des porteurs.

### **Le principe de proportionnalité**

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V.

Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

### **III. *Transparence et contrôle de la politique de rémunération***

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

#### IV. Eléments Chiffrés pour 2020

<b>PRENEURS DE RISQUE - FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2020</b>			
<b>nombre de salariés</b>	<b>rémunérations fixes <sup>(1)</sup></b>	<b>rémunérations variables <sup>(2)</sup></b>	<b>TOTAL</b>
<b>39</b>	<b>2 178 815</b>	<b>648 369</b>	<b>2 827 184</b>
<b>(1) rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature</b>			
<b>(2) rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification</b>			

Périmètre : rémunérations supportées en 2020 par FFG (salariés CDI)

#### • AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION  
1 Allée Louis Lichou  
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCP FEDERAL IMPACT TERRITOIRE**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 décembre 2020

## FCP FEDERAL IMPACT TERRITOIRE

1, allée Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2020

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL IMPACT TERRITOIRE,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL IMPACT TERRITOIRE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, date de la signature électronique*

*Document authentifié et daté par signature électronique*



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2021.04.30

23:21:12 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

### BILAN en EUR

#### ACTIF

	31/12/2020	31/12/2019
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>36 860 074,08</b>	<b>34 347 439,21</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>36 860 074,08</b>	<b>34 347 439,21</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	36 860 074,08	34 347 439,21
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>178 764,47</b>	<b>70 094,36</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	178 764,47	70 094,36
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>353 555,50</b>	<b>239 806,86</b>
Liquidités	353 555,50	239 806,86
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>37 392 394,05</b>	<b>34 657 340,43</b>

**PASSIF**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	37 379 845,64	35 189 031,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	275 009,44	-376 778,06
Résultat de l'exercice (a,b)	-397 009,08	-346 052,47
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>37 257 846,00</b>	<b>34 466 200,60</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>134 548,05</b>	<b>191 139,83</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	134 548,05	191 139,83
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>37 392 394,05</b>	<b>34 657 340,43</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN en EUR**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RESULTAT en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>		
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 250,61	2 074,97
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 250,61</b>	<b>2 074,97</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-1 250,61</b>	<b>-2 074,97</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	405 789,45	386 112,96
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-407 040,06</b>	<b>-388 187,93</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	10 030,98	42 135,46
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-397 009,08</b>	<b>-346 052,47</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

#### Règles d'évaluation des actifs

La devise de comptabilité du portefeuille est l'euro.

**Les instruments de type « actions et assimilées »** négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal.

Sources : Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les actions non cotées, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur.

La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste.

**Les obligations et valeurs assimilées** sont valorisées en mark-to-market, sur la base d'un prix de milieu de marché pour les fonds et au Bid pour les mandats. Les prix sont issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct. La Société de gestion définit plusieurs sources de cours avec un degré de priorité afin de réduire les cas d'absence de cours remontés par le valorisateur, la source prioritaire étant le prix Bloomberg BGN. La liste des contributeurs retenus par ordre de priorité : BGN/CBBT

**Les obligations non cotées**, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur juste valeur. La société de gestion retient le coût de l'investissement lui-même ou le prix d'un nouvel investissement significatif réalisé avec un tiers indépendant dans des conditions normales de marché, sauf en cas de dépréciation manifeste. Cette évaluation s'appuie sur des données de marché observables, sur des contributions de contreparties voire sur des données à dire d'expert pour les placements privés sans aucune liquidité.

#### **Les Titres de Créances Négociables**

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus : BGN/CBBT.

Pour les fonds monétaires valorisés en j, les titres sont valorisés sur la base d'un prix milieu de marché retenu à 12h30. La liste des contributeurs retenus par priorité est : CBBT/BGN.

Les autres titres de créances négociables (NECP, ECP, bons des institutions financières, BMTN, NMTN...) sont évalués à partir de courbes de taux ajustées de marges représentatives des risques émetteurs (spread) à date de valorisation.

Celles-ci sont déterminées à partir de données observables disponibles sur les plates-formes d'échanges électroniques (E CPX Bloomberg) ou via des courtiers.

Pour les TCN à taux fixe non cotés : le taux de rendement est déterminé par application d'une courbe de taux corrigé d'une marge représentative du risque émetteur pour la maturité du titre. Les courbes de taux utilisées sont des

courbes indexées sur des taux du marché monétaires comme l'Eonia ou l'Euribor 3 mois et dépendent des caractéristiques du titre.

Pour les TCN à taux variables ou révisables non cotés, la valorisation se fait par application d'un spread représentatif du risque de l'émetteur pour la maturité concernée.

Le spread se calcule par rapport au taux d'indexation du titre, en général EONIA ou EURIBOR 3 mois. Les spreads sont mis à jour quotidiennement à partir des informations en provenance des émetteurs ou des intermédiaires de marché (par exemple via ECPX).

#### **Les parts ou actions d'OPC**

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

#### **Les Trackers (ETF, ETC,...)**

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, au cours de clôture de la place principale. Source : Bloomberg/CACEIS.

#### **Les instruments financiers à terme listés**

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg/CACEIS.

#### **Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :**

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de gestion.

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus . Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la Société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

### **Mode d'enregistrement des frais de transactions**

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession « frais exclus ».

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

### **Présentation comptable du hors bilan**

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

### **Frais de gestion**

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- Les revenus résultant de techniques de gestion efficace de portefeuille, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au FCP.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

<b>Frais facturés au FCP – Part P</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux ! barème</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	1,80% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	2% TTC maximum
Prestataire percevant des commissions De mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10% HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

<b>Frais facturés au FCP – Part GP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux ! barème</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	1,10% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	2% TTC taux maximum
Prestataire percevant des commissions De mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10% HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

<b>Frais facturés au FCP – Part I</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux ! barème</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (*)	Actif net	0,50% TTC maximum
Frais de gestion indirects (frais de gestion et commissions)	Actif net	2% TTC taux maximum
Prestataire percevant des commissions De mouvement : - Dépositaire - Société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Commission de 0 à 0,10% HT selon les instruments
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(\*) Les frais de gestion financière et administratifs externes à la société de gestion sont détaillés dans la position

#### **Procédure de choix des intermédiaires :**

Le référencement d'un nouvel intermédiaire et la mise en place d'une autorisation par type de marché ou d'opération font l'objet d'un examen préalable approfondi de la qualité de l'intermédiaire.

Les facteurs pris en compte pour définir la qualité d'un intermédiaire sont notamment son actionnariat, la nature des opérations à traiter, le marché de la transaction, la qualité d'exécution de l'ordre, le coût de la transaction.

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Définition des sommes distribuables**

##### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP	Capitalisation	Capitalisation
Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I	Capitalisation	Capitalisation
Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P	Capitalisation	Capitalisation

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>34 466 200,60</b>	<b>32 141 250,88</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	4 915 040,93	5 561 375,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 995 946,84	-9 232 697,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	739 308,68	889 050,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-452 232,06	-1 288 812,57
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-966,00	-949,20
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	5 993 480,75	6 785 171,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 221 720,16	2 228 239,41
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 228 239,41	4 556 932,17
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-407 040,06	-388 187,93
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>37 257 846,00</b>	<b>34 466 200,60</b>

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### • 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

● **3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							353 555,50	0,95
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

● **3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)**

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	353 555,50	0,95								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

● 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

● 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	104 109,24
	Rétrocession de frais de gestion	74 655,23
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>178 764,47</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	5 882,01
	Frais de gestion fixe	128 666,04
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>134 548,05</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>44 216,42</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### • 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 530,168	696 862,95
Parts rachetées durant l'exercice	-29 400,184	-2 563 734,33
Solde net des souscriptions/rachats	-22 870,016	-1 866 871,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 795,634	
<b>Part FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
<b>Part FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	20 066,399	4 218 177,98
Parts rachetées durant l'exercice	-23 596,526	-5 432 212,51
Solde net des souscriptions/rachats	-3 530,127	-1 214 034,53
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	129 929,130	

#### • 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	8 065,11
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	2 222,58
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	460 187,51
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	60 240,61

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

- **3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie**

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

- **3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			2 505 229,44
	LU1303940941	MANDARINE EUROPE MICROCAP I	2 505 229,44
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>2 505 229,44</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

- Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-397 009,08	-346 052,47
<b>Total</b>	<b>-397 009,08</b>	<b>-346 052,47</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 007,03	-9 466,86
<b>Total</b>	<b>-3 007,03</b>	<b>-9 466,86</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-0,02	
<b>Total</b>	<b>-0,02</b>	

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-394 002,03	-336 585,61
<b>Total</b>	<b>-394 002,03</b>	<b>-336 585,61</b>

● **Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	275 009,44	-376 778,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>275 009,44</b>	<b>-376 778,06</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	4 482,39	-39 226,02
<b>Total</b>	<b>4 482,39</b>	<b>-39 226,02</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,91	
<b>Total</b>	<b>0,91</b>	

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	270 526,14	-337 552,04
<b>Total</b>	<b>270 526,14</b>	<b>-337 552,04</b>

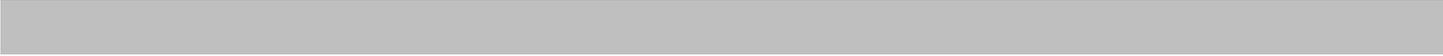
**3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>11 931 990,44</b>	<b>34 641 669,62</b>	<b>32 141 250,88</b>	<b>34 466 200,60</b>	<b>37 257 846,00</b>
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES A EUR</b>					
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP EUR</b>					
Actif net				2 904 910,32	604 887,29
Nombre de titres				27 665,650	4 795,634
Valeur liquidative unitaire				105,00	126,13
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-1,41	0,93
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,34	-0,62
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I EUR</b>					
Actif net				100,07	121,03
Nombre de titres				1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire				100,07	121,03
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					0,91
Capitalisation unitaire sur résultat					-0,02
<b>Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P EUR</b>					
Actif net	11 931 990,44	34 641 669,62	32 141 250,88	31 561 190,21	36 652 837,68
Nombre de titres	55 241,612	133 210,716	162 294,046	133 459,257	129 929,130
Valeur liquidative unitaire	216,00	260,05	198,04	236,48	282,09
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8,28	10,33	-3,67	-2,52	2,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,82	-2,48	-2,60	-2,52	-3,03

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ALLIANZ SECURITE PEA FCP 3DEC	EUR	695	225 103,55	0,61
AMPLEGEST PME	EUR	10 162	2 387 765,14	6,41
AMUNDI ACTIONS PME	EUR	5 945,62	5 053 182,44	13,56
Echiquier Entrepreneurs FCP	EUR	2 053,77	4 638 747,61	12,45
ERASMUS SMALL CAP EURO I	EUR	1 216,585	3 253 245,62	8,73
HMG Découvertes PME C	EUR	9 955	1 146 517,35	3,08
MCA Entrep PME C 3D	EUR	907,38	1 825 693,93	4,90
NOVA EUROPE I	EUR	121,78	3 259 027,65	8,75
PLUVALCA INITIATIVES PME B	EUR	10 969	1 862 097,44	4,99
RAYMOND JAMES MICROCAPS I	EUR	15,185	3 607 558,61	9,68
SEXTANT PME I	EUR	203,11	712 930,32	1,91
SYCOMORE SELEC PME I	EUR	114,62	725 448,32	1,95
TIEPOLO PME	EUR	81 745	1 705 200,70	4,58
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>30 402 518,68</b>	<b>81,60</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AXA World Funds - Framlington Europe Ex-UK Microcap F Capita	EUR	26 308,5	3 952 325,96	10,61
MANDARINE EUROPE MICROCAP I	EUR	10 176	2 505 229,44	6,72
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>6 457 555,40</b>	<b>17,33</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>36 860 074,08</b>	<b>98,93</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>36 860 074,08</b>	<b>98,93</b>
<b>Créances</b>			<b>178 764,47</b>	<b>0,48</b>
<b>Dettes</b>			<b>-134 548,05</b>	<b>-0,36</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>353 555,50</b>	<b>0,95</b>
<b>Actif net</b>			<b>37 257 846,00</b>	<b>100,00</b>

Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES GP	EUR	4 795,634	126,13
Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES P	EUR	129 929,130	282,09
Parts FEDERAL IMPACT TERRITOIRES I	EUR	1,000	121,03



## Certification du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels



61, rue Henri Regnault La Défense  
92400 COURBEVOIE  
France  
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00  
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01  
[www.mazars.fr](http://www.mazars.fr)

## **FCPE FEE IMPACT TERRITOIRE**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## **FCPE FEE IMPACT TERRITOIRE**

1, allée Louis Lichou  
29480 Le Relecq-Kerhuon

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux porteurs de parts du FCPE FEE IMPACT TERRITOIRE,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) FEE IMPACT TERRITOIRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCPE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCPE ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCPE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCPE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

*Fait à Courbevoie, le 04 juin 2021*



Gilles DUNAND-ROUX